TENDRE LA PATTE

Pour un printemps en pleine forme

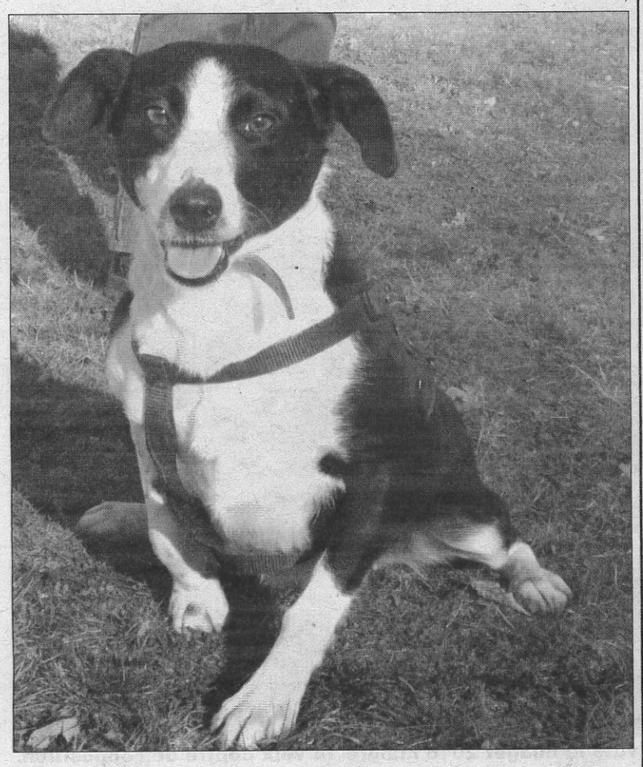

Princesse, jeune et pleine de caractère.

Avec l'éclosion des bourgeons et des fleurs, le vol des premiers papillons et le babillage des oiseaux en plein travail de nidification, on sent que le printemps est bien là, avec son cortège de petits plaisirs tels que balades dans la nature et activités de plein air, à partager avec nos compagnons à quatre pattes.

Avec les beaux jours, reviennent aussi de petits tracas auxquels il faut faire face : au premier rang les parasites qui eux aussi se réveillent d'autant que l'hiver n'a pas été suffisamment froid pour jouer son rôle de "liquidateur". Ainsi les tiques, comme les puces, font-elles leur apparition plus tôt et avec plus de force que d'ordinaire. Un traitement préventif est toujours préférable, quoique choisir des produits efficaces sans être trop agressifs pour l'environnement devient très difficile. Autre souci, les épillets, ces petits morceaux de graminées sauvages adorent s'accrocher au pelage mais aussi, et c'est plus ennuyeux, se loger dans les oreilles, les yeux ou les coussinets, avec pour conséquence des douleurs voire des infections ; un examen "post balade" est fortement conseillé. La "mue de printemps" est un autre inconvénient saisonnier : chats et chiens perdent allègrement les poils qu'ils avaient fabriqués pour affronter le froid malgré une vie de plus en plus à l'intérieur. Un brossage régulier sera nécessaire, apprécié des toutous, et très utile aussi aux matous qui, en se léchant pour leur toilette, ingurgitent en cette saison beaucoup de poils au point de risquer parfois, une occlusion.

Contact: SPA Refuge de Clocher, ouvert le lundi de 14 h à 17 h 30, et du mercredi au samedi de 14 h à 17 h, fermé le mardi, le dimanche et les jours fériés; 05.55.81.99.31; spa-creuse.com.

EN BREF

CONCOURS PHOTOS PNR : AU FIL DE L'EAU

Le thème choisi pour le concours photos du Parc cette année est l'eau, les cours d'eau plus précisément qui sont si caractéristiques de notre territoire. La préservation des cours d'eau et des milieux aquatiques est une des actions phare du Parc à travers notamment deux contrats territoriaux sur le bassin de la Vienne et sur le Chavanon.

Retrouvez toutes les informations pour participer au concours ainsi que le règlement sur le site web du Parc : www.pnr-millevaches.fr/-Concours-Photos-2016-

Contact :

Marie MAZURIER, chargée de communication, tél : 05 55 96 97 10, par mail concours2016@pnr-millevaches.fr

Maison du Parc – 7 route d'Aubusson – 19290 Millevaches.

Eric Jeansannetas et Michel Vergnier reçus par quatre responsables de la FSU 23.

Mardi 12 avril, une rencontre inédite s'est déroulée dans les locaux de la FSU 23 entre les parlementaires creusois PS et les responsables syndicaux FSU. Un dialogue haut en couleur où il leur a été demandé de s'expliquer sur la loi travail.

Loi travail: un dialogue entre la FSU 23 et les parlementaires

Pendant un peu plus d'une heure au sein des locaux de la FSU à la maison des associations de Guéret, Eric Jeansannetas, sénateur PS de la Creuse et Michel Vergnier, député PS de la Creuse ont échangé avec Marlène Cheramy, Stéphane Picout, Julien Colombeau et Fabrice Couegnas, responsables FSU 23. Invité, le sénateur PS Jean-Jacques Lozach n'était pas présent. Cette initiative fait suite à la non présence des parlementaires creusois lors de la manifestation contre la loi travail du samedi 9 avril et fortement déplorée par l'intersyndicale creusoise.

ATTENDRE LA VERSION DÉFINITIVE DU TEXTE

«Les citoyens de ce pays considèrent que la démocratie ne s'arrête pas au geste symbolique du vote. Après le vote, les citoyens sont en droit de demander des comptes à leurs élus. C'est ce que nous faisons aujourd'hui. La loi travail est la goutte d'eau qui fait déborder le vase. C'est le dernier renoncement du gouvernement et des parlementaires qui votent ces projets de lois», commence Stéphane Picout, secrétaire départemental de la FSU 23. Michel Vergnier ne masque pas son mécontentement sur cette loi. En revanche, il refuse toute prise de position. Le député de la Creuse se rabat sur les 3.000 amendements qui vont être examinés dans les deux chambres. Le député espère donc une évolution de la loi au fil des semaines afin qu'elle soit moins libérale et acceptable. Une version définitive qui n'interviendrait pas avant l'été prochain. *«C'est le fonctionnement des institutions. J'ai un sentiment personnel mais je ne l'exprimerai que le moment venu»*, déclare Michel Vergnier. *«Mais je reconnais que le texte actuel est invotable et je ne suis pas le seul parlementaire socialiste à le dire. Quand tous les amendements auront été examinés, je me prononcerai»*, ajoute-t-il. Eric Jeansannetas, sénateur de la Creuse adopte une posture différente : avec une majorité de sénateurs Les Républicains, la loi travail risque de devenir encore plus libérale qu'elle ne l'est actuellement. *«Souvent, les sénateurs socialistes choisissent l'abstention tellement les textes sont vidés de leur sens par les sénateurs de droite»*, explique Eric Jeansannetas. *«Nous n'avons pas envie d'organiser le retrait du texte, nous souhaitons faire notre travail de parlementaire jusqu'au bout pour en obtenir un meilleur»*, ajoute Eric Jeansannetas. *«Je vous le dis mais cela me choque qu'on ne se bouge pas plus pour que ce texte soit retiré»*, réagit Fabrice Couegnas. *«Vous assumez toutes vos responsabilités ?»*, demande Stéphane Picout à l'adresse de Michel Vergnier. *«Oui. A l'intérieur de mon groupe parlementaire, ceux qui ont demandé le retrait étaient minoritaires. Ce texte ne sera pas retiré»*, répond-t-il.

UNE LOI ULTRA-LIBÉRALE?

Déçus par ces postures, les syndicats leur sortent une à une des dispositions précises de la loi travail afin de les mettre devant le fait accompli. *«Etes-vous donc favorables à l'inversion de la hiérarchie des normes ?»*, interroge Marlène Cheramy. Cette disposition pourrait permettre aux entreprises d'adopter des mesures contre l'avis de 70% des syndicats. *«Sur cette question précise, je partage votre avis et j'y suis opposé»*, fait savoir Michel Vergnier. *«Cette loi travail est ultra-libérale, en avez-vous conscience?»*, interroge Marlène Cheramy. *«Non, il y a des dispositions qui sont libérales et d'autres qui sont protectionnistes. L'ultra-libéralisme, vous allez voir ça en 2017 lorsque la gauche va se détruire. Je ne me serais pas amusé à modifier le code du travail à un an des législatives»*, prédit Michel Vergnier.

LE MOUVEMENT SOCIAL POUR RETIRER LE TEXTE

Malgré tout, le député laisse entrevoir un espoir afin que la loi travail soit retirée. *«Je félicite le mouvement social. Le retrait du texte ne peut être obtenu que par le mouvement social. S'il s'essouffle, je sais ce qu'en seront les conséquences donc je suis très favorable au mouvement social»*, déclare-t-il. *«Mais on veut que le mouvement social produise du mouvement politique»*, lui rétorque Fabrice Couegnas qui leur rappelle les grandes manifestations de 2010 contre la réforme des retraites au temps de Sarkozy où ils avaient défilé. *«La situation était différente. En 2010, nous étions dans l'opposition et on aspirait à gagner les élections»*, explique Eric Jeansannetas. *«Jusqu'à un certain temps, on ne venait pas barbouiller les locaux du PS. Moi, je n'ai jamais rien peint, ni cassé»*, s'indigne Michel Vergnier. Les syndicats de la FSU 23 invitent donc les parlementaires creusois à les rejoindre ou du moins à les rencontrer lors de la prochaine manifestation contre la loi travail qui aura lieu le 28 avril à 10h30. Michel Vergnier s'emporte alors contre les mots employés suite à leur absence samedi dernier. *«Je n'aime pas le terme convocation comme si on allait me juger en place publique ! Je peux décevoir et renoncer mais je n'ai jamais trahi. Ne me faites pas de procès d'intention»*, s'emporte le député qui n'a d'ailleurs pas apprécié le montage carton comprenant la tête des trois parlementaires creusois exposé devant la mairie, samedi dernier. Entre les deux parlementaires creusois et la FSU 23, ce fut donc un dialogue à coeur ouvert, parfois tendu mais surtout inédit.

NICOLAS GAILLARD